

Cher ami, ce n'est pas le sermon de Mgr Langevin, mais votre intelligence de ce discours, qui vous a créé " le pénible devoir de protester. "

Les choses politiques peuvent être ou simplement politiques, ou mêlées de religion.

Si elles sont politiques, exclusivement politiques, l'Eglise ne revendique pas sur elles une autorité spéciale, bien que l'évêque et le prêtre puissent s'en mêler comme tout le monde. Mais si elles sont mêlées de religion, l'Eglise, et par conséquent l'évêque, a l'autorité de les juger.

Mon ami Gros Jean saisit-il la distinction ?

Tâchons de la lui bien faire comprendre par des exemples.

S'agit-il de donner au Premier Ministre \$5,000.00 ou \$10,000.00 d'appointements ?

Cette question est purement politique et temporelle ; l'Eglise s'en désintéresse. Mais veut-on établir ou maintenir des écoles neutres ? Cette question est mêlée de religion : l'Eglise a le droit, et souvent le devoir d'intervenir.

Ou encore, voici deux candidats qui se présentent pour la députation, l'un ennemi de l'importation des faucheuses des Etats-Unis, l'autre favorable à cette importation. C'est une question d'ordre exclusivement temporel, que les électeurs choisissent l'homme de leur goût. Mais deux candidats se présentent, l'un dévoué à la cause catholique des écoles catholiques, l'autre partisan des écoles sans Dieu ; la question est mêlée de religion : l'Eglise peut, si elle le juge à propos, dire aux électeurs catholiques : " Vous ne pouvez pas voter pour un ennemi de la religion, vous devez voter pour le candidat favorable aux droits des pères de famille et de Jésus-Christ. "

Est-ce clair, mon ami ?

Gros Jean nous dit : L'Eglise a tout à perdre à se mêler aux choses exclusivement terrestres et matérielles. Gros Jean aurait parlé avec plus de précision s'il avait dit : " l'Eglise n'a aucune autorité spéciale dans les choses exclusivement terrestres et temporelles. " En effet, si l'Eglise n'a pas de juridiction dans les choses exclusivement temporelles, les évêques et les prêtres peuvent s'en soucier et s'en occuper comme tout le monde.

Mais Gros Jean dit : " Il suffit de réfléchir un instant pour se convaincre que l'Eglise ne doit ni ne peut se mêler de la politique. " Distinguons, mon ami : Il suffit de réfléchir un ins-